

RÈGLEMENT

# CANICROSS DES HYERES

## RUNNING DAYS

DIMANCHE 15/12/19

### **Art. 1 PRÉSENTATION**

- CREASPORTS ORGANISATION co-organise avec l'association Canicross 83 dans le cadre des Hyères Running Days la course « LE CANICROSS des HYERES RUNNING DAYS »

### **Art. 2 LIEU**

Départ dimanche 15/12/19 Hippodrome de HYERES 11h45

**Art. 3 ASSURANCE** (voir règlement général Hyeres Running Days)

**Art. 4 SÉCURITÉ** (voir règlement général Hyeres Running Days)

**Art. 5 RESPONSABILITÉ** (voir règlement général Hyeres Running Days)

### **Art. 6 MODALITÉS D'INSCRIPTIONS :**

#### **• FRAIS D'INSCRIPTIONS :**

15€ jusqu'au 09/12/19 pour les licenciés Fédération des sports et loisirs canins

16€ jusqu'au 09/12/19 pour non les licenciés Fédération des sports et loisirs canins

20€ Après cette date pour tous les engagements.

Toutes les courses payantes du programme de HYERES RUNNING DAYS sont en partenariat avec des associations Caritatives. Une partie de votre engagement sera reversé à l'une de ces associations.

Non-participation : Vous avez la possibilité de prendre une assurance annulation individuelle qui vous permettra d'être remboursé **sans avoir à fournir de justificatif** en cas de blessure ou maladie au moment de la course.

PACK RUN/RUN : Si vous vous inscrivez à minimum deux épreuves payantes du programme des Hyères Running Days vous bénéficierez de 50% de réduction sur les autres épreuves de votre choix (voir les modalités sur le règlement du challenge RUN RUN).

Avec votre inscription vous recevrez :

Un cadeau Hyères Running Days, plus un accès pour une séance gratuite à Fitness Park. (Av 83), le dossard de la course, la possibilité de participer au tirage au sort avec des lots de valeur et pour les meilleurs des nombreuses récompenses sur les podiums.

**PIECE A FOURNIR :**

### POUR LE COUREUR :

- Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés Fédération des sports et loisirs canins à partir de 16 ans.
- La participation à ces épreuves sont subordonnée à la présentation d'une licence FFA, FFTRI, FSLC ou FFST en cours de validité ou à la présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique « de la course pédestre en compétition », « de l'athlétisme en compétition » ou du « canicross en compétition ». Ce certificat doit dater de moins d'un an à la date de la course.

Tout certificat portant un autre libellé ne sera pas pris en compte.

- Autorisation parentale pour les mineurs

### POUR LE CHIEN :

- Vaccination de moins de 12 mois à la date de la course contre la rage (selon le vaccin la validité est de 1 ou 3 ans, et dans tous les cas, au moins 21 jours avant la course dans le cas de primovaccination), le parvovirus, la maladie de Carré et la toux du chenil.

- Au jour de la course, le chien doit être âgé d'au minimum 12 mois et identifié par puce ou tatouage.

- Le coureur doit être en possession du passeport du chien avec vaccination à jour le jour de la course.

Ne sont pas admis les chiens de première catégorie (respect des

lois en vigueur). Tout chien de deuxième catégorie devra être en règle avec la législation

Vous pouvez vous inscrire :

- Par internet sur [hyeresrunningdays.com](http://hyeresrunningdays.com)

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté.

En cas d'annulation, nous ne procéderons à aucun remboursement. Les frais d'inscriptions serviront à rembourser les sommes engagées et s'il reste des bénéfices ils seront attribuer à une association caritative partenaire de l'événement.

### **Art. 7 RETRAIT DES DOSSARDS**

- Le dossards pour **LE CANICROSS** seront disponibles le dimanche 15/12/19 à l'hippodrome de HYERES de 8h00 à 11h00

Attention, courses Limitées à 200 participants

### **Art. 8 RÉGLEMENTATION**

RÈGLEMENT PRÉCIS DE L'ÉPREUVE :

<https://www.fslc-canicross.net/wp-content/uploads/2019/07/FSLC-REG-003-10-Reg-course.pdf>

Il est interdit de tirer son chien et de l'empêcher de boire aux points d'eau.

Les harnais dits « norvégiens (type « Julius ») sont interdits (image en PJ).

Les chaussures de cross (à pointes métalliques) sont strictement interdites en canicross.

Les concurrents doivent garder leur chien en laisse avant, pendant et après la compétition. Ils doivent ramasser les déjections de leurs compagnons.

PARCOURS : Distance de 6KM

RAVITAILLEMENTS :

Ravitaillement départ, parcours et à l'arrivée.

Pour le runner et le chien

DECHETS PARCOURS :

Attention vous ne devez pas jeter de déchets sur le parcours. Si cet acte est constaté par un organisateur nous prononcerons à une disqualification.

SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Des équipes médicales seront présentes

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Des secouristes seront également présents tout au long du parcours.

Les médecins sont habilités à mettre hors épreuve toute personne inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les

personnes qu'ils jugeront en danger.

Un vétérinaire est présent pendant l'épreuve pour les urgences canines

### MODIFICATIONS DU PARCOURS / ANNULATION DE L'ÉPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, sans préavis. En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter la manifestation.

Le départ pourra être reporté ou annulé.

L'annulation, le report ou la modification de l'épreuve n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le responsable du parcours, l'organisateur ainsi que le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation.

### RECOMPENSES ET CLASSEMENTS:

Remise des prix 12h30

- Tous (tes) les concurrents (es) se verront offrir un cadeau souvenir des Hyeres Running Days

-

- Un classement scratch hommes et femmes (trois premiers)

Un classement des trois premières femmes et trois premiers hommes de chaque catégorie

- Classement aux « chiens d'or ».

**Art. 09 IMAGE** (voir règlement général Hyères Running Days)

**Art. 10 DONNÉES PERSONNELLES** (voir règlement général Hyères Running Days)

**Art. 11 ENGAGEMENTS**

Toute concurrente qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du règlement général des HYERES RUNNING DAYS et du canicross et l'accepte dans son intégralité.